Demandes de subvention

Rapporteur: M. Jean-Claude ROY, Vice-Président

AVIS			
Commission n°4		Bureau	
séance du 18/02/03	favorable	séance du 06/03/03	favorable

Contexte

Dans le cadre de la refonte de la circulaire de 1994 en date de juillet 2001, l'Etat définit les aides qu'il accorde au titre de la mise en œuvre des PDU. La CAGB, AOT responsable de l'application des PDU de la ville de Besançon et du SMTGB, a proposé dans ce cadre un programme d'actions à mettre en œuvre sur plusieurs années à compter de 2003.

Projets devant faire l'objet d'une demande de subvention

1. Aménagements de voirie comprenant :

- le retournement du Gratteris
- le retournement de Saône
- le retournement de Serre-les-Sapins
- le retournement de ZI Palente
- le réaménagement du pôle d'échanges « Orchamps »

L'ensemble de ces aménagements devra permettre d'assurer la fluidité du réseau de transports Ginko par la mise en œuvre d'aires de retournement dans les communes ou d'aménagements visant à adapter la voirie principale (ex : pôles d'échanges) aux contraintes d'exploitation.

Le coût estimatif de ces aménagements pour 2003 s'élève à 200 k€ HT.

2. Aménagement de priorités au carrefour à feux

Cet aménagement a pour but de prioriser le passage des transports en commun dans les principaux carrefours à feux de Besançon.

Le coût estimatif de cet aménagement pour 2003 s'élève à 63 k€ HT.

3. Voie en site propre Témis - Epitaphe

La création de ce deuxième tronçon de voie en site propre permettra d'assurer la connexion entre le pôle d'échanges Témis et le chemin de l'Epitaphe ainsi que la fluidité pour la ligne structurante n°2 Micropolis/Campus/Témis/Orchamps.

Le coût estimatif de cet aménagement pour 2003 s'élève à 460 k€ HT hors acquisitions foncières

4. Voie en site propre des Hauts du Chazal

La création d'un tronçon de voie en site propre bus à l'intérieur de la ZAC en cours de réalisation des « Hauts du Chazal » poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer la connexion entre la gare Viotte et le pôle santé Minjoz
- Desservir l'UFR de médecine et la BU
- Desservir l'ensemble des logements en création dans la zone

Le coût estimatif de cet aménagement pour 2003 s'élève à 640 k€ HT hors acquisitions foncières.

5. Etude pour la construction du pont du Chemin Français

Cette étude vise à définir l'opportunité et la faisabilité de créer un pont sur les lignes SNCF dans le prolongement du Chemin Français à Besançon.

Les résultats attendus par la CAGB sont des gains d'exploitation (ponctualité, vitesse commerciale, gain d'un à deux véhicules en fonctionnement).

Le coût estimatif de cette étude pour 2003 s'élève à 42 k€ HT.

6. Etude d'élaboration du PDU d'agglomération

Le futur PDU de la CAGB sera le résultat de la fusion et de l'extension des deux PDU au titre de la loi SRU. Par ailleurs, ce PDU permettra d'améliorer le niveau d'action à entreprendre sur l'ensemble des communes périurbaines de l'agglomération.

Le coût estimatif de cet aménagement pour 2003 s'élève à 150 k€.

Objet

L'objet de la présente délibération est l'octroi de subventions de l'Etat et de l'ADEME à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la réalisation de tous les aménagements et études exposés ci-dessus.

Conformément à la circulaire n°2001-51 de juillet 2001, chapitre II.2, ces subventions pourront être attribuées pour l'Etat à hauteur de 35% (50% pour l'étude d'élaboration du P.D.U) du montant des travaux au titre des investissements favorisant le fonctionnement et la qualité de service des transports collectifs. La CAGB prend en charge la différence entre la subvention attendue et la subvention obtenue.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à solliciter une subvention de l'Etat et de l'ADEME pour tous les aménagements et études et à signer les pièces administratives consécutives.

Pour extrait conforme,

Le Président